



VARENNES

AVIS PUBLIC

USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera sur une demande d'usage conditionnel, telle que présentée au comité consultatif d'urbanisme, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **4 novembre 2024, à compter de 20 h**, à la Maison St-Louis située au 35, rue de la Fabrique, à Varennes.

Demande numéro 2024-080 – 2911, route Marie-Victorin
Permettre l'installation d'une antenne de télécommunication

Le motif de la demande vise à démanteler l'antenne existante VHF (hauteur de 7 mètres) et à installer une nouvelle antenne d'une hauteur de 25 mètres au 2911, route Marie-Victorin, situé dans la zone I-312.

Une présentation du dossier est disponible à la suite du présent avis.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande ou transmettre par écrit ses commentaires à la directrice adjointe des Services juridiques et greffière, d'ici le 4 novembre 2024, aux coordonnées suivantes :

Services juridiques et greffe
VILLE DE VARENNES
175 rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5
greffe@ville.varenn.es.qc.ca

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Varennes ce 11 octobre 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en le publiant sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 11 octobre 2024 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 11 octobre 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux, OMA